



Tableau récapitulatif des activités et tarifs autorisés en IDESS, par type de structures et de bénéficiaires :

Tarifs 2023 (valables à partir du 01/01/2023) : indexation de 6 % par-rapport aux tarifs utilisés l'année précédente

| Activités Type D'IDESS | Bricolage | Jardinage | Buanderie sociale | Épicerie sociale | Taxi social ¹ | Nettoyage petites ASBL | Bénéficiaires |
|---|--|--|---|---|--------------------------|--|----------------------|
| SFS | Maximum 10 x 4h/an Entre 13,87 et 20,82 €/h | Limitations des superficies ² . Entre 13,87 et 20,82 €/h | Pas autorisé | Pas autorisé | Pas autorisé | Sans objet | Public ordinaire |
| | Maximum 75h/an Maximum 13,87 €/h | Pas de limitations. Maximum 13,87 €/h | Pas de limitations. Maximum 9,71 €/h | Prix inférieurs de minimum 30 % à ceux de la grande distribution. | 0,4046 € du kilomètre | Sans objet | Public précarisé |
| | Maximum 75h/an Maximum 13,87 €/h ³ | Pas de limitations. Maximum 13,87 €/h ⁴ | Pas autorisé | Pas autorisé | Pas autorisé | Activité autorisée. Maximum 250 h/an et maximum 9,71 €/h. | ASBL |

¹ Aucun frais de prise en charge ne peut être cumulativement réclamé dans le cadre d'une course. Par contre, des frais non liés au transport proprement dit peuvent être comptabilisés, comme des frais d'accompagnement (en dehors du transport), frais d'attente, frais de dossier, cotisations au service, ... Ces éventuels coûts supplémentaires ne sont pas visés par notre réglementation mais il va de soi qu'ils doivent cependant rester dans l'idée du transport social. Les km peuvent être facturés à partir du siège de l'IDESS (tout en restant dans l'idée du taxi social) car la réglementation ne l'empêche pas. Toutefois, nous vous suggérons que cela soit clairement stipulé aux utilisateurs. L'indexation du tarif du taxi social est habituellement calculée en juillet de chaque année.

² Sont autorisées les activités suivantes :

- 1° la tonte de pelouses d'une surface inférieure à 300 m² ;
- 2° la taille de haies de maximum 40 m de long et 3 m de haut ;
- 3° le désherbage des abords de l'habitation et des cours de moins de 75 m² ;
- 4° le bêchage des jardins et des potagers d'une surface inférieure à 150 m² ;
- 5° le façonnage de bois de chauffage ;
- 6° le ramassage et l'évacuation des déchets et/ou des feuilles et branchages.

³ Uniquement pour leurs locaux et les immeubles dont elles assurent la gestion en tant qu'agence immobilière sociale agréée ou association de promotion du logement agréée.

⁴ Voir note de bas de page numéro 3.

| Type D'IDESS | Activités | | | | | | Bénéficiaires |
|--------------------------|--|--|--|--|--|------------------------|------------------|
| | Bricolage | Jardinage | Buanderie sociale | Épicerie sociale | Taxi social | Nettoyage petites ASBL | |
| ASBL | maximum 20 % des clients annuels de cette activité peuvent être du public ordinaire. Maximum 10 x 4h/an Entre 13,87 et 20,82 €/h | maximum 20 % des clients annuels de cette activité peuvent être du public ordinaire. Limitations des superficies ⁵ . Entre 13,87 et 20,82 €/h | maximum 20 % des clients annuels de cette activité peuvent être du public ordinaire. Tarif libre mais devant rester dans l'idée de la buanderie sociale. | maximum 20 % des clients annuels de cette activité peuvent être du public ordinaire. Prix inférieurs de minimum 30 % à ceux de la grande distribution. | maximum 20 % des clients annuels de cette activité peuvent être du public ordinaire. 0,4046 € du kilomètre | Sans objet | Public ordinaire |
| | Maximum 75h/an Maximum 13,87 €/h | Pas de limitations. Maximum 13,87 €/h | Pas de limitations. Maximum 9,71 €/h | Prix inférieurs de minimum 30 % à ceux de la grande distribution. | 0,4046 € du kilomètre | Sans objet | Public précarisé |
| | Maximum 75h/an Maximum 13,87 €/h ⁶ | Pas de limitations. Maximum 13,87 €/h ⁷ | Pas autorisé | Pas autorisé | Pas autorisé | Pas autorisé | ASBL |
| (association de) CPAS | maximum 20 % des clients annuels de cette activité peuvent être du public ordinaire. Maximum 10 x 4h/an Entre 13,87 et 20,82 €/h | maximum 20 % des clients annuels de cette activité peuvent être du public ordinaire. Limitations des superficies ⁸ . Entre 13,87 et 20,82 €/h | maximum 20 % des clients annuels de cette activité peuvent être du public ordinaire. Tarif libre mais devant rester dans l'idée de la buanderie sociale. | maximum 20 % des clients annuels de cette activité peuvent être du public ordinaire. Prix inférieurs de minimum 30 % à ceux de la grande distribution. | maximum 20 % des clients annuels de cette activité peuvent être du public ordinaire. 0,4046 € du kilomètre | Sans objet | Public ordinaire |
| | Maximum 75h/an Maximum 13,87 €/h | Pas de limitations. Maximum 13,87 €/h | Pas de limitations. Maximum 9,71 €/h | Prix inférieurs de minimum 30 % à ceux de la grande distribution. | 0,4046 € du kilomètre | Sans objet | Public précarisé |
| | Maximum 75h/an Maximum 13,87 €/h ⁹ | Pas de limitations. Maximum 13,87 €/h ¹⁰ | Pas autorisé | Pas autorisé | Pas autorisé | Pas autorisé | ASBL |

⁵ Voir note de bas de page numéro 2.

⁶ Voir note de bas de page numéro 3.

⁷ Voir note de bas de page numéro 3.

⁸ Voir note de bas de page numéro 2.

⁹ Voir note de bas de page numéro 3.

¹⁰ Voir note de bas de page numéro 3.